

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La vérité sur le plébiscite commence à se faire jour.

M. Thiers n'a pas, en réalité, l'intention de s'adresser au peuple; à l'Assemblée, c'est autre chose, et le procédé lui a suffisamment réussi jusqu'à présent pour qu'il se décide à en essayer une fois de plus.

Seulement, comme toujours, M. Thiers ne veut pas se compromettre et s'exposer à un échec possible; il lui est beaucoup plus commode de mettre en avant un Rivet ou un Target quelconque, sauf à le désavouer en cas d'insuccès.

Donc, en ce moment, M. Thiers chercherait un homme de paille qui veuille bien se charger de faire les propositions suivantes aux représentants du pays.

Nomination de M. Thiers, Président de la République à vie.

Renouvellement annuel de la Chambre par tiers, par quart ou par cinquième, au choix des intéressés.

Les familiers de M. Thiers disent que celui-ci a sauvé le pays (c'est le refrain), qu'il le réorganise rapidement, qu'il a la confiance de l'Europe entière, et que l'on trouverait difficilement quelqu'un qui fût capable de luvoyer au milieu des partis avec autant d'habileté que lui: que, par conséquent, sa nomination à vie serait non-seulement une bonne affaire pour la France, mais encore la juste récompense d'une existence toute de patriotisme.

Pour justifier la seconde proposition, ils disent :

Que l'Assemblée a assigné aux pouvoirs de M. Thiers une durée égale à la sienne propre, et qu'à moins de se nommer elle-même à vie, elle doit se renouveler par fractions pour ne pas se déjuger.

Nous ne savons pas quelle sera l'attitude de la Chambre, lorsque ces propositions lui seront soumises; mais d'après les conversations que nous avons eues avec plusieurs députés appartenant aux divers côtés de l'Assemblée, nous ne croyons pas à la réussite du plan ci-dessus.

La Chambre s'est reconnue Constituante lors de la discussion Rivet; mais de la discussion même il ressort qu'elle veut bien constituer du provisoire et non du définitif.

Et pourtant, si elle acceptait! Nous aurions M. Thiers président à vie, et une Chambre qui, comme le couteau de Jeannot, sera toujours l'Assemblée élue le 8 février pour faire la paix avec la Prusse.

Il nous paraît difficile d'étendre ainsi à l'infini un mandat quelque indéterminé qu'il soit.

La question financière est toujours fort grave et fort inquiétante. Nous pensons néanmoins que la crise ne peut être que de courte durée et que des mesures intelligentes ne tarderont pas à en atténuer les conséquences.

On sait que le conseil de régence de la Banque de France s'est réuni, et qu'il a eu ensuite une

conférence avec le ministre des finances et le Président de la République.

On se souvient des points qui avaient été discutés samedi dernier par le conseil de régence. La Banque qui n'avait plus qu'une centaine de millions de billets à émettre avant d'arriver au chiffre de 2,400,000 millions, terme extrême de son émission, a vu, dans la journée de jeudi à vendredi, sa réserve diminuer de 35 millions, par suite des demandes qui lui ont été adressées. La Banque se trouve donc dans l'obligation absolue d'augmenter sa circulation ou d'élever le taux de son escompte.

Pour augmenter sa circulation et la porter à trois milliards, il faut qu'elle y soit autorisée par une loi. C'est afin de s'entendre sur cette question qu'une conférence a eu lieu entre la Banque et le gouvernement.

La Gazette de France nous fournit aujourd'hui des renseignements sur l'état de ces négociations. La situation générale a de nouveau été examinée. On a représenté les dangers qu'il y aurait à augmenter l'escompte, tout en reconnaissant, néanmoins, qu'il faudrait peut-être en venir là, si l'on veut attirer à Paris les capitaux disponibles sur certaines places d'Europe, et disposés à se transporter partout où ils trouvent une forte rémunération. Cependant, aujourd'hui, il convient de commencer par augmenter la circulation, et en même temps, de donner à la Banque une base plus solide, en lui permettant de doubler son capital.

Le projet tendant à libérer l'Etat de ce qu'il doit envers la Banque à l'aide d'un emprunt, bien qu'ayant été soutenu par quelques personnes, a été repoussé par le gouvernement qui ne veut pas emprunter avant que les rentes françaises n'aient atteint des cours plus élevés. On a fait remarquer que la différence d'intérêt payé à la Banque dans le cas d'un emprunt, grèverait le budget d'une somme de 36 millions.

Le principe de l'émission de petites coupures de 5 à 10 francs par la Banque de France a été admis; mais, en attendant, le Comptoir et les sociétés dont nous avons parlé continueront leur émission de 10 millions de petites coupures, la Banque ne pouvant pas entreprendre la livraison de petites coupures avant un mois. La Gazette affirme que, dans la conférence qui a eu lieu avant-hier, il a été décidé :

1° Que le capital de la Banque de France allait être doublé; 2° que la circulation des billets serait portée au-dessus de 3 milliards; 3° que de petites coupures seraient émises par la Banque, et que l'Etat ne rembourserait à la Banque les sommes qu'il lui doit que d'après les termes du contrat qu'il a passé avec la Banque et qu'il entend maintenir. Un projet de loi contenant ces modifications devra être présenté à la première séance de l'Assemblée nationale.

Comme l'urgence sera déclarée inévitablement, on espère que la loi pourra être votée et promulguée dans les premiers jours de décembre.

D'ici à cette époque, la Banque croit pouvoir se soutenir avec la circulation actuelle; le gouvernement, de son côté, s'est engagé à ne pas faire de nouveaux retraits à son crédit; on pense même

qu'il sera en mesure de faire prochainement des versements. (Phare de la Loire.)

On a vu, dit l'Union, que les Prussiens ont fait de bonnes trouvailles dans un château de M. Rouber (car les ministres de l'Empire ont gagné des châteaux au service de l'Etat). Les Prussiens ont trouvé aussi de curieuses dépêches au château de Saint-Cloud, entre autres la correspondance télégraphique entre l'empereur déchu et Victor-Emmanuel, en 1867, communiquée aux journaux anglais. Cette correspondance nous montre le roi d'Italie tenant tête à Napoléon III, dont il connaissait la faiblesse pour la révolution italienne; Victor-Emmanuel pensait que son grand complice, qui avait cédé tant de fois, céderait encore. Nos soldats, à Toulon, furent deux fois embarqués et deux fois débarqués. L'indignation publique força la main à celui qui, pour notre malheur, gouvernait alors la France. Un jour de plus, et c'était trop tard. La journée de Mentana, le 3 novembre 1867, écrasante pour les garibaldiens, fut moins l'œuvre de la politique impériale que des honnêtes gens. Ils furent noblement représentés par l'amiral de Gueydon, qui prit sur lui de partir pour Civita-Vecchia.

A VERSAILLES.

D'après plusieurs journaux, habituellement bien renseignés et en mesure de l'être, M. Thiers aurait accepté les conclusions du rapport de M. Chasseloup-Laubat sur la réorganisation militaire, et ne s'opposerait plus à la grande mesure prescrivant le service obligatoire.

D'un autre côté, M. Thiers visite souvent les campements militaires établis autour de Paris; la semaine dernière, Meudon; hier, Villeneuve-l'Étang.

M. Thiers, un peu comme le Petit Caporal, cause volontiers et ne se gêne pas pour laisser entrevoir le fond de sa pensée sur certains sujets, objets de la préoccupation générale.

A Villeneuve-l'Étang, le président, auquel des officiers supérieurs parlaient du service obligatoire, a déclaré qu'il n'était nullement nécessaire d'imposer cette charge au pays, et qu'il se faisait fort, avec quelques légères modifications à la loi de 1832, de donner à la France, et à bref délai, une armée de 800,000 hommes aguerris, équipés, et mobilisables en quinze jours.

Il est vrai que M. Thiers n'a pas voulu s'expliquer sur les moyens qu'il compte employer.

Nous ne tarderons pas à être fixés sur la véritable pensée de M. Thiers. Aussitôt après la discussion du budget, la Chambre s'occupera de fixer le contingent de 1872, et la question sera forcément tranchée dans un sens ou dans l'autre.

La commission des grâces va statuer sur le sort de Ferré, de Lullier et de Rossel.

Le Président assistera à la séance, et tâchera, affirme-t-on dans son entourage, de faire prévaloir les idées de clémence.

Il ne pourrait, du reste, en être autrement; M. Thiers reçoit, presque tous les jours, un père, une mère ou une sœur de l'un des condamnés à

mort, et le spectacle de ces désespoirs n'est pas fait pour endurcir un cœur déjà très-disposé au pardon.

On raconte, au sujet de ces visites, une histoire vraiment étrange et qui ferait croire à la fatalité.

Le père d'Estragnat, le jeune soldat fusillé dernièrement à Marseille, s'est présenté chez M. Thiers le jour même où la commission délibérait sur le sort de son fils.

Malheureusement pour lui, M. Thiers assistait à la réunion de la commission, et lorsqu'il revint à l'hôtel de la Présidence, le sort d'Estragnat était fixé.

On affirme que la commission, ayant à statuer sur trois condamnations à mort, résolut de faire un exemple et de n'accorder que deux commutations. L'examen des dossiers ne fut pas favorable à Estragnat.

Si le père du condamné était arrivé à Versailles vingt-quatre heures plus tôt, qui peut dire que M. Thiers n'aurait pas obtenu une commutation de plus?

Les nouvelles de Corse arrivées aujourd'hui confirment ce que nous annoncions hier. Voici la lettre par laquelle M. Fil, maire d'Ajaccio, a donné sa démission :

« Ajaccio, le 9 novembre.

» Monsieur le préfet,

» Hier, vers huit heures du soir, un conflit des plus regrettables a éclaté entre des soldats du 7^e bataillon de chasseurs à pied et des citoyens de la ville.

» Le sang de la population ajaccienne a coulé.
» Informé de ces faits, je me rendis immédiatement sur les lieux, revêtu de mes insignes; je constatai que les troupes mises en mouvement, sans réquisition de l'autorité civile, avaient chargé la foule sans sommation préalable.

» Je m'adressai alors à l'officier qui avait le commandement; je lui dis que je répondais de la tranquillité, pourvu qu'il voulût bien faire rentrer les compagnies placées sous ses ordres. Il méconnut mon caractère et me répondit avec hauteur: *Vous voulez faire l'orateur, je ne vous reconnais pas, je n'ai pas de compte à vous rendre.*

» Je me transportai alors avec mes deux adjoints à la préfecture pour vous prier, monsieur le préfet, d'intervenir afin de faire respecter mon autorité. Il nous fut répondu que vous étiez absent. Ainsi éconduit, nous demandâmes enfin à voir M. le commissaire extraordinaire. Celui-ci nous fit dire qu'il était occupé et qu'il regrettrait de ne pas pouvoir nous recevoir.

» Dans ces conjonctures, n'étant pas secondé par l'administration supérieure pour faire respecter une population paisible et qui a donné tant de preuves de bon sens; en présence des arrestations constantes dont elle est l'objet, impuissant à protéger et voulant dégager ma responsabilité, je viens, monsieur le préfet, déposer ma démission de maire entre vos mains.

» Veuillez agréer, etc. Joseph FIL.

« P.-S. — Au moment de terminer, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'a-

dresser en date d'aujourd'hui. Elle ne saurait modifier en rien la détermination que j'ai prise. »

On télégraphie d'Ajaccio au *Temps*, le 14 :

« Hier, discussion très-vive entre M. le préfet Dauzon et M. Piétri, ancien préfet de police, au sujet du fractionnement électoral de la ville d'Ajaccio. »

« Les bonapartistes quittent la salle. »

« Séance de nuit. Election de la commission départementale, composée tout entière de républicains. »

« Après un discours du préfet Dauzon, l'Assemblée se déclare dissoute aux cris de : « Vive la République ! » »

« M. Charles Ferry a quitté Ajaccio le jour même. »

L'Agence *Havas* annonce, de plus, qu'avant son départ M. Charles Ferry a dissous le conseil municipal d'Ajaccio, et que M. Piétri est arrivé à Marseille en même temps que M. Charles Ferry, et que tous les deux sont partis immédiatement pour Paris.

A l'occasion de la Sainte-Eugénie, plusieurs notabilités du parti bonapartiste avaient songé à faire dire des messes pour l'impératrice.

Cette nouvelle, annoncée depuis deux ou trois jours, avait fait quelque bruit. On ne sait si le gouvernement a vu là une conspiration.

Mais on assure que, mercredi matin, le clergé des paroisses de la Madeleine, de Saint-Eustache et de Saint-Etienne-du-Mont, a fait avvertir les personnes intéressées que les messes ne pourraient pas être dites.

Cet incident a donné lieu à divers récits et à divers commentaires. Le *Français* raconte les faits très-sobrement :

« Beaucoup de personnes, ignorant l'heure de la cérémonie, se présentaient à onze heures dans l'église ; bientôt elles surent que la note publiée par plusieurs journaux du matin était inexacte : aucune messe, paraît-il, n'avait été demandée à l'intention de l'impératrice Eugénie. Dans le fond de l'église, la foule commentait ce fait, le discutait avec une certaine animation ; des groupes assez bruyants se formaient, malgré la sainteté du lieu. »

« A l'autel, le prêtre disait une messe de morts ; les simples curieux, et ils étaient nombreux, que la fidélité aux infortunes impériales n'attiraient pas seule à la Madeleine, relevaient le contraste. »

« Quant aux fervents, ils étaient furieux. Les uns voulaient faire dire immédiatement une nouvelle messe ; mais ce projet ne put être mis à exécution ; le clergé devait dire un service funèbre ; la fatalité poursuivait les bonapartistes. D'autres proposaient d'aller en corps à Saint-Augustin ; mais on leur fit remarquer qu'une pareille démonstration « à la Baudin » était au moins intempestive. »

« Sous le péristyle de la Madeleine, un assistant a pris l'initiative d'une Adresse, conçue en ces termes, et qui sera envoyée à l'impératrice :

« Les soussignés, réunis le 15 novembre 1871 en l'église de la Madeleine, à l'occasion de la fête de Sainte-Eugénie, ont adressé leurs prières au Ciel en faveur de la famille impériale. »

« Nous considérons en telle matière toute prohibition comme une petitesse et comme une manifestation de crainte. »

« M. l'abbé Lamazou en a jugé comme nous, sans doute, puisqu'il a écrit la lettre suivante en vue de dégager sa responsabilité de cette aventure :

« Paris, 15 nov. 1871, 10 h. du matin. »

« Monsieur le Rédacteur, »

« Votre bonne foi a été surprise au sujet d'un incident relatif au règlement d'une messe, et qui se serait passé à la Madeleine. »

« La part que vous m'attribuez dans ce prétendu incident est tout-à-fait imaginaire, car il n'est arrivé à ma connaissance que par le récit publié dans le *Gaulois* de ce matin. »

« Je ne suis en outre chargé ni de l'administration provisoire de la Madeleine, ni du règlement des messes. »

« J'espère de votre loyauté l'insertion de ma rectification dans le prochain numéro du *Gaulois*. »

« Veuillez agréer, etc. »

« L'abbé LAMAZOU,
« Vicaire de la Madeleine. »

INCENDIE DE GENÈVE

Genève, 14 novembre.

Un violent incendie s'est déclaré hier, à Genève, et a détruit trois bâtiments sur le quai, notamment l'hôtel de la Couronne. La bise soufflait avec furie, et l'on a dû faire venir des secours depuis Lausanne, car on craignait de grands malheurs. Le conseil d'Etat a dû mettre sur pied cinq compagnies de chasseurs pour aider au corps des pompiers.

On apprend ce matin que l'on est parvenu dans la nuit à se rendre maître du feu.

On écrit de Genève, le 14 novembre :

C'est sous l'empire de la plus profonde émotion que je vous écris. Le télégraphe a déjà dû vous apprendre l'incendie de Genève ; je vous envoie à la hâte les quelques renseignements que j'ai recueillis :

Un quartier de la ville est consumé. Malgré les plus grands efforts, l'incendie a été effroyable : le feu s'est déclaré hier vers sept heures et demie du matin dans un des plus beaux quartiers de la ville basse, et les flammes, poussées par la violence du vent, ont rapidement gagné les maisons voisines.

Quelques personnes pensent que le four d'un boulanger établi dans une maison qui fait le coin du quai et de la ruelle du Lac ayant été surchauffé, a fait éclater la cheminée à la hauteur du troisième étage ; les flammes se sont aussitôt élancées au-dessus du toit, et peu d'instants après le consulat de France brûlait ainsi que toutes les maisons qui l'entourent.

Les cloches sonnèrent immédiatement à toute volée ; les sapeurs-pompiers arrivèrent aussitôt et se mirent à l'œuvre avec un dévouement admirable ; la foule elle-même fit tous ses efforts pour aider ces braves gens, les dames les plus élégantes se mirent à faire la chaîne, les bras ne manquaient pas !

Le danger était des plus graves. Jugez que si le feu se communiquait aux maisons situées en face du consulat de France, tout espoir était perdu ; ce sont en effet de vieilles maisons mal construites et séparées par une infinité de petites ruelles excessivement étroites ; qu'une seule étincelle communique le feu à ce pâté de masures, avec le vent qui souffle toujours avec rage, la ville est presque sûrement détruite.

Les pompiers montèrent aussitôt sur les toits des maisons environnantes, pour tâcher de circonscire l'incendie ; mais la neige tombée la veille en grande quantité rendait cette opération des plus difficiles, néanmoins elle réussit complètement, et vers midi on pouvait se croire maître du feu ; on envoyait déjà un contre-ordre aux sapeurs-pompiers des communes voisines, qu'on avait prévenus par le télégraphe, lorsque les cloches recommencèrent à tinter, le feu venait de se déclarer dans les greniers de l'hôtel de la Grande-Couronne. Les pompes de Saint-Julien (Haute-Savoie) arrivaient à ce moment avec un détachement de soldats français qui se mirent bravement à la besogne. Vous dirai-je avec quel enthousiasme ils ont été accueillis ?

Vers cinq heures, enfin, on était maître du feu ; les maisons qui sont entre la ruelle et la place du Lac étaient à peu près consumées.

On n'a, paraît-il, à déplorer dans cet horrible malheur que des pertes matérielles ; quelques pompiers cependant ont été blessés, mais peu grièvement.

Des postes ont été aussitôt installés près du théâtre du sinistre, et à minuit tout danger avait à peu près disparu. On fit lire au son du tambour et on afficha partout les précautions que l'on enjoignait aux habitants de prendre en cas d'accident :

« Ville de Genève. »

« Les propriétaires et les locataires de la ville de Genève sont invités expressément :

1° A veiller à ce que les ouvertures des greniers et étages supérieurs des maisons soient hermétiquement fermées ;

2° A faire surveiller les toitures et les greniers pendant toute la durée de l'incendie ;

3° A avoir dans le haut des maisons une provision d'eau aussi abondante que possible.

« Genève, le 15 novembre 1871. »

« A. LE ROYER. »

La fatalité ne se lassera-t-elle point enfin ? Les plus terribles incendies se succèdent avec une effrayante rapidité sur tous les points de la terre. Paris, Bourges, la Pointe-à-Pitre, Chicago, Valparaiso, ont été la proie des flammes.

Que croire surtout si l'on ne veut point accorder de créance aux bruits qui circulent ?

Attendons pour juger froidement que le calme soit revenu, et que les esprits plus rassérénés ne se laissent plus entraîner par de folles terreurs.

H. D.

P.-S. — Une dépêche d'hier, neuf heures du matin, qui arrive de Genève, annonce que l'incendie du consulat est arrêté, mais presque tout le pâté de maisons où se trouve le consulat est détruit. Les archives sont sauvées. La partie du mobilier retrouvée jusqu'ici est très-endommagée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Une commission militaire, nommée par M. de Cissey, vient d'être chargée au ministère de la guerre d'un travail qui intéresse tous les départements de la France.

Cette commission classe par ordre de mérite les régiments de mobiles qui ont pris part à la guerre tant à Paris qu'en province.

Ce tableau d'honneur sera publié dans l'*Officiel*.

Quelques-uns des régiments de mobiles qui ont été au siège de Paris sont classés les premiers.

— M. Thiers ne sera reçu chevalier de la Toison d'Or que samedi prochain au plus tôt.

Deux choses ont jusqu'à présent retardé la cérémonie.

1° L'absence du duc d'Ossuna, qui doit donner l'investiture, assisté de M. Guizot et du prince de Ligne, parrains du récipiendaire.

2° Le retard apporté par le joaillier chargé de fabriquer le collier.

Les mauvaises langues disent qu'il a fallu confectionner un collier spécial ; les autres, ceux qui appartiennent à l'ordre, étant tous trop grands ou trop lourds pour les épaules du nouveau chevalier.

— Parmi les pièces de siège que les Prussiens nous ont malheureusement enlevées, il faut mentionner la fameuse pièce de 32, *Valérie*, qui était au Mont-Valérien.

D'après les journaux allemands, *Valérie* est placée maintenant au rond-point du Roi, dans le parc de Berlin, où elle fait l'admiration des promeneurs... en attendant que nous allions la rechercher.

— Un de nos confrères du *Paris-Journal* a vu chez un amateur de raretés une chose véritablement curieuse, et restée — à cause des Versaillais — à l'état inédit : c'est un jeu de cartes dessiné par un des amis de Philoteil, et dont le projet, communiqué à Courbet, avait été approuvé par lui :

Les quatre rois traditionnels étaient remplacés par les portraits des délégués Jourde, Protot, Delescluze et Vaillant, avec des attributs *ad hoc*.

Les quatre dames étaient les citoyennes Eudes, Urbain, André Léo et Paule Minck.

Les quatre valets... mais il n'y avait pas de valets, il n'y avait que des citoyens. Le citoyen de cœur, c'était Félix Pyat ; le citoyen de carreau, Flourens ; le citoyen de trèfle, Blanqui ; le citoyen de pique, Ferré.

Les quatre as étaient censés symboliser les quatre grandes divisions de l'Internationale : la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie.

— La question de la faculté de médecine de Strasbourg est tranchée. On sait qu'il s'était agi d'abord de transporter cette faculté à Nancy, puis à Lyon.

Le ministre de l'instruction publique, dit le *Soir*, s'est arrêté à l'idée d'établir deux facultés : l'une à Lyon, l'autre à Nancy.

La faculté de Lyon aura les professeurs de la

faculté de Strasbourg, et sera plus importante, à cause de la multiplicité des hôpitaux.

La faculté de Nancy sera plus spécialement réservée aux savants, car il y sera créé des laboratoires de physique, de chimie, de physiologie ; ces savants devront étudier le mouvement scientifique en Allemagne et nous renseigner sur les travaux de nos voisins.

— Voici quelques renseignements intéressants sur les nouveaux prisonniers du fort Boyard.

L'arrivée de Rochefort avait excité une très-grande curiosité. Le lendemain, dès sept heures du matin, Paschal Grousset demanda à le voir. On fit droit à cette requête, et les deux anciens collaborateurs restèrent environ une demi-heure ensemble à causer.

A onze heures du matin, tous les prisonniers se trouvèrent réunis dans le préau commun, et Rochefort fut accueilli avec de grandes démonstrations de sympathie par la plupart de ses co-détenus. Il regarda Assi pendant que celui-ci lui serrait la main, et lui dit avec un sourire triste :

« On vous a donc supprimé l'uniforme de colonel ? »

Pipe-en-Bois, assez souffrant, a été immédiatement conduit à l'infirmerie.

— Notre confrère*** est bien intrigué.

Il paraît que le nouveau journal, la *République française*, vient de lui refuser un roman, sur la seule lecture du titre.

« — Et quel est ce titre ? » lui demandait-on hier.

« — Un titre bien innocent : *le Cabaret-borgne*. »

« — Dame ! tu connais le proverbe :

« Il ne faut pas parler de borgne... »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vœux du Conseil général.

M. Chevalier lit au Conseil un vœu signé de MM. Abellard, Benoist, Bury, Le Chat de Tessecourt et Maillé, qui demandent que des études soient faites pour préparer une meilleure répartition de l'impôt dans le département de Maine-et-Loire.

Les études que demandent ce vœu reposent sur la révision du cadastre, travail jusqu'ici repoussé à raison de la longueur de temps, des difficultés et de la dépense qu'il nécessiterait. Les signataires du vœu insistent cependant pour qu'une révision des bases de répartition des impôts foncier et mobilier soit faite, ces bases ayant dû changer, nécessairement, par suite du développement de la fortune publique.

La commission, après examen de cette question, fait au Conseil général les propositions suivantes :

1° De déclarer qu'il n'y a pas lieu, en l'état, de procéder, dans le département de Maine-et-Loire, à la révision des bases sur lesquelles sont établies les contributions mobilière et foncière ;

2° D'émettre le vœu que le gouvernement, dès que la situation des finances et l'état des esprits le permettront, fasse procéder, dans toute la France, au recensement des individus passibles de la cote personnelle, à l'estimation de la valeur locative des bâtiments servant à l'habitation et à l'évaluation du revenu des immeubles.

M. Abellard déclare se rallier aux conclusions de la commission ; s'il avait cru devoir borner son vœu au département de Maine-et-Loire, c'est qu'il croyait arriver plus vite au but que désirent ses collègues et lui, signataires du vœu.

M. le président ajoute que, très-certainement, d'ici à peu d'années, une nouvelle peréquation de l'impôt aura lieu dans toute la France, et qu'il faut donc attendre ce travail général qui donnera des résultats plus justes que ceux que produirait un travail spécial au département.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Mayaud, rapporteur, donne lecture d'un vœu signé de MM. Abellard, Bury, Le Chat de Tessecourt et Maillé, demandant la suppression des sous-préfectures et leur remplacement par des

tionnaires non-rétribués et nommés par les conseils généraux et cantonaux.

M. Mayaud expose au Conseil que le vœu a par lui les opinions dans la commission. Les considérations sur lesquelles il s'appuie sont en grande partie fondées, et beaucoup de bons esprits inclinent aujourd'hui vers la suppression demandée. Mais qu'il en soit, la commission n'a pas cru devoir accepter le vœu tel qu'il est formulé.

Si les sous-préfets sont inutiles, pourquoi les remplacer? Ce serait, si l'on admettait le principe dans sa seconde partie, simplement substituer le principe électif à la nomination par le pouvoir.

La commission a cru devoir demander au Conseil, en conséquence, de ne pas s'associer à ce vœu.

M. Abellard présente des observations à l'appui du vœu dont s'agit. Si nous n'entrons pas dans la voie des réformes nécessaires en supprimant les dépenses inutiles, nous serons forcés d'imposer au pays de nouveaux impôts. Or, nous n'en avons déjà que trop. Les sous-préfets n'ont plus rien à faire depuis que, Dieu merci, ils ne s'occupent plus de politique; ils sont donc inutiles; supprimons-les.

M. Max-Richard fait observer que la majorité de la commission, sinon l'unanimité, eût été d'accord avec les signataires du vœu, s'ils eussent demandé seulement la suppression d'un tiers ou au moins grand nombre de sous-préfets; mais ils ont ajouté un mode spécial de remplacement auquel la commission n'a pas voulu s'associer.

Les signataires du vœu déclarent à ce moment vouloir substituer une rédaction nouvelle qui est celle-ci :

« Le Conseil général émet le vœu qu'un plus grand nombre de sous-préfectures soit supprimé. »

Le Conseil général adopte ce vœu ainsi formulé.

Un vœu signé de MM. Abellard, Juchault, Bury, Maillard et Maillé demande :

1° Que le nombre des magistrats composant les tribunaux d'appel soit diminué suivant l'importance des cours et le nombre des affaires soumises à leurs juridictions ;

2° Que les tribunaux de première instance ayant pas un nombre d'affaires suffisant pour occuper utilement soient supprimés.

Sur les conclusions de M. Mayaud, rapporteur, le vœu est adopté.

MM. Chevalier, Benoist, Arnous-Rivière, Abellard, Maillé, Camille Richard, d'Andigné, de Maillé et de la Bourdonnaye, demandent que la loi du 11 juillet 1868 prescrivant l'emploi de toutes les protestations en nature sur les chemins vicinaux, soit remplacée par une nouvelle loi qui permette aux conseils municipaux de disposer au moins de 1/20^e pour les chemins vicinaux non classés.

Sur l'observation de M. le préfet qu'il suffit de laisser les chemins pour obvier à cet inconvénient le vœu est rejeté.

Le Conseil général, conformément aux conclusions de M. Richou, émet le vœu qu'un même tarif soit établi, applicable à tous les notaires du ressort. Ce vœu, présenté par MM. Abellard, Bury, Benoist, Le Chat de Tessecourt et Maillé, ne demandait le tarif uniforme que pour le département de Maine-et-Loire.

Sur les conclusions de la commission, le Conseil général l'a étendu à tout le ressort.

(La suite au prochain numéro.)

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

6^e article.

LA FRANCE ET LA RÉVOLUTION.

Hier est venu poser le bonhomme aux réclames. Nous savons maintenant à quel personnage nous avons affaire, puisque nous avons pris la mesure de son sérieux. Néanmoins, comme l'étude est commencée, nous la continuerons sérieusement, répondant jusqu'au bout aux idées qu'il présente.

Tant que vous vous acharnez à calomnier la France telle que l'a faite la Révolution, je vous

rappellerai ce qu'elle était au bon vieux temps où vous voudriez la ramener. »

Encore deux assertions gratuites et deux grosses calomnies.

Entendez bien, Monsieur Bonnemère, jamais, vous ne nous avez trouvé calomniant la France; jamais vous ne prouvez que nous voulons la ramener en arrière, aux abus du passé. Le sage n'avance rien qu'il ne prouve, et vous, vous ne prouvez rien de ce que vous avancez.

Et qu'est-ce que la France telle que l'a faite la Révolution? Comptez-vous deux Frances, ou la France n'existe-t-elle que depuis 80 ans. Nous allons vous dire ce qu'est pour nous la France et ce qu'est la Révolution.

Pour nous, la France, c'est cette grande nation qui depuis 14 siècles a fait dans le monde la plus fière et la plus noble figure, trônant glorieusement comme la reine des nations. C'est la France de Clovis, de Charlemagne et de Saint-Louis, de Jeanne d'Arc, de Bayard et de Duguesclin; grande par ses illustrations dans son armée, sa magistrature et son clergé; montrant depuis des siècles, aux peuples jaloux, ses gloires dans les lettres, les sciences et les arts. Pour nous, la France c'est encore cette nation chevaleresque, tenant, à la fin du dernier siècle, toute l'Europe en échec, et, au commencement de ce siècle, sublime de valeur, triomphant, dans la gloire des batailles, de cette Europe défaite et abattue. Voilà pour nous la France accomplissant, de siècle en siècle, sa mission de progrès et de civilisation. Est-ce qu'ils datent de 80 ans, tous ces grands capitaines et ces grands magistrats, et ces poètes, et ces orateurs, et ces grandes intelligences pour l'énumération desquels, des volumes entiers ne suffiraient point? Et vous allez chercher, dans quelques coins de notre glorieuse histoire, des ordures et de la boue pour renier cette chère et noble patrie et lui donner 80 ans d'existence!

Vous vous jetez sur cette figure de Louis XIV, dont je déplore les criminelles débauches, mais que je remercie d'avoir tenu si haut le drapeau de mon pays, qu'à sa mort on disait simplement en Europe : le roi est mort. Et ces deux provinces sur lesquelles la France répand, sans désespérer de l'avenir, de si amères douleurs, est-ce la France telle que l'a faite la Révolution qui nous les avait données. Laissez donc là ces fanges déshonorantes que vous remuez avec une si triste complaisance, et n'enlevez pas à la France le grand siècle qui a fixé notre admirable langue et nous a donné ces hommes qui s'appellent Turenne, Condé, Colbert, Descartes, Pascal, Labrousse, Racine, Molière et La Fontaine, Bourdaloue, Fénelon, Bossuet, Vincent-de-Paul... qui tiendront toujours noblement leur place parmi les gloires de la Patrie.

Et maintenant qu'est-ce que votre Révolution, et une bonne fois qu'entendez-vous par là? — Si encore, vous nous parliez république. Et qu'importe à la France que son gouvernement s'appelle royauté, empire ou république, si ce gouvernement est honnête, respectable au dedans et respecté au dehors!

Où, un gouvernement véritablement patriote, aimant la France avant tout et surtout avant lui-même, protégeant la morale et donnant à la Religion des libertés qui ne soient pas fictives; impartial et loyal, s'appliquant à guérir les plaies de notre chère patrie, pour la replacer au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre; un gouvernement enfin capable de remettre en honneur les grands principes moraux, religieux et sociaux, en dehors desquels nous marcherons toujours, au travers des aventuriers et des ambitieux, à la ruine et au déshonneur; un gouvernement surtout qui rétablira ce principe essentiel à l'équilibre social, le principe d'autorité toujours oublié par ces brailleurs de liberté quand même et contre tout, ne comprenant point que l'autorité est le contrepoids indispensable de la liberté; voilà le gouvernement qu'il faut à la France, le seul qui puisse efficacement travailler à notre régénération et ramener nos grandeurs passées.

Est-ce le gouvernement républicain, impérial ou monarchique à qui Dieu réserve ces grandes destinées? Question de forme, éminemment grave à cette heure solennelle, et sur laquelle il est permis de discuter.

Voilà, Monsieur Bonnemère, la France que nous comprenons, que nous aimons tout autant

que vous (car nous ne vous ferons pas l'injure de supposer que vous ne l'aimez pas). C'est cette belle et noble France que nous saluons comme notre mère, flétrissant ceux qui la calomnient, acclamant ceux qui la servent et la font grande, et plaignant ceux qui la servent mal en voulant la rapetisser et l'outrager misérablement.

Et maintenant, quelle intelligence avez-vous donc de ces grandes questions et de ces intérêts sacrés, en venant nous lancer, comme un dogme, cette déjà vieille et ridicule rengaine que la France c'est la Révolution et que la Révolution c'est la France, avec anathème à quiconque peut aimer l'une sans donner son amour à l'autre? Qu'est-ce donc, une bonne fois, que votre Révolution? (La suite au prochain numéro.)

Un excellent intermède me fait connaître un quatrain fâcheux, commis par M. Bonnemère. Soyez drôle, Monsieur Bonnemère, nous rirons, c'est de bonne guerre, mais convenable toujours, ou nous ne pourrions plus lutter:

Après Landerneau (oh! oh!);

Mais après sot-mur-oie.... Je suis trop poli pour vous renvoyer l'écho. Déjà, ce n'était pas habile à vous et peu gracieux pour nous de changer Saumur, votre pays natal, en Landarneau. Mais maltraiter l'adjectif dont nous avons le droit d'être fiers, pour en faire sot-mur-oie, c'est le comble. Vous voyez-vous désormais obligé de répondre vous-même à qui vous demandera d'où vous êtes? que vous êtes sot-mur-oie, par droit de naissance, sans préjudice du droit de conquête. Franchement, après vos succès de polémique et d'histoire, si vous vous rattrapez jamais, ce ne sera toujours pas par le talent de l'invention.

La dissolution des gardes nationales de Maine-et-Loire est arrêtée. Le désarmement commencerait le 19 novembre et devrait être terminé le 27 au matin.

Cette nouvelle est arrivée hier à Saumur.

La dernière réunion des deux bataillons de Saumur était donc bien essentielle. On voulait sans doute se procurer une petite satisfaction, puis rendre à cette milice les derniers devoirs.

Requiescat in pace.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 17 novembre. — Le Journal officiel publie un décret annulant une délibération du conseil d'arrondissement de Nîmes.

L'autorité, dit le Journal officiel, n'a pas interdit les messes à l'occasion de la Sainte-Eugénie; le clergé a agi en pleine liberté, estimant qu'une cérémonie religieuse ne devait pas servir de prétexte à une manifestation politique.

La commission de permanence a blâmé M. Jules Favre d'avoir publié des pièces diplomatiques qui sont la propriété de l'Etat.

Le ministre de l'intérieur a donné des détails sur le désarmement des gardes nationales. — Il reste peu de départements à désarmer.

La commission s'est aussi occupée de l'encroûtement des gares, motivé par la persistance des autorités allemandes à ne pas restituer les wagons pris aux compagnies.

Dans beaucoup de départements, et surtout dans les départements envahis, les conseils généraux ont rédigé, après leur session, une adresse de remerciements à M. Thiers.

La Corse est parfaitement tranquille. Les rixes du 8 octobre, dont parlent les journaux, n'ont eu aucune gravité.

Jeudi matin un violent incendie s'est déclaré à Paris, 13^e arrondissement, dans une fonderie de graisse et de suif.

Les dégâts s'élèvent à 80,000 fr.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Bourse du 16 Novembre 1871.

L'escompte a été réduit de un pour cent à Londres; il est ainsi ramené à quatre pour cent.

Cette importante nouvelle est devenue l'occasion d'une reprise excessivement entraînée, mais dont les valeurs n'ont pas aussi largement profité.

Un fait important à signaler, c'est que les banquiers qui connaissent la nouvelle avant qu'elle fût affichée en Bourse

ont pu acheter de la rente et de l'emprunt avec 10 ou 12 c. de baisse à l'ouverture du marché.

On a cru un instant à une manœuvre des banquiers, car la première dépêche de Londres, non-seulement ne parlait d'aucunes modifications quant à l'escompte, et pas davantage sur les consolidés, mais en outre elle constatait une réaction grave sur les rentes françaises.

Cependant, la hausse déjà lancée et le marché fort bien disposé, on n'a pas paru tenir compte de ce nouveau sujet de baisse.

La journée est excellente; mais nous voyons à regret que le marché se laisse toujours conduire avec le même aveuglement, soit qu'il ne plaise aux banquiers de faire de la hausse, soit qu'il leur convienne de reculer.

La hausse nous plaît, nous sommes heureux de pouvoir constater une amélioration considérable dans l'esprit du marché; mais nous déplorons que la Bourse ne procède qu'en raison de l'influence et de l'impulsion qui lui est donnée par la haute Banque. En un mot, nous désirons la hausse, mais nous la voulons avec modération et exempte de cette fougue qui ne laisse que des ruines après elle, sans pour cela affirmer davantage la mesure du crédit du pays.

On liquidait aujourd'hui les valeurs de quinzaine; cette opération est à peu près passée inaperçue, tellement était fiévreux et enthousiaste le marché de la rente.

Nous remarquons une recrudescence d'ordres de vente sur les actions du Crédit mobilier, et nécessairement une baisse toujours persistante.

S'agirait-il donc de pousser à la baisse de cette valeur, afin de lever les titres dans les bas cours, pour profiter ensuite avec plus d'avantages de la prime attachée aux actions nouvelles?

La baisse du Mobilier ne saurait vraiment être différemment expliquée, et nous n'en trouvons pas d'autres raisons.

Le marché en banque, très-mou dans les premières minutes de la journée, s'est redressé plus tard, en même temps que montaient nos fonds publics.

Les fonds étrangers finissent en hausse, et aussi la plupart des valeurs qui se traitent habituellement sur ce marché.

Le Honduras est demandé à 157 fr. 50; cette valeur a une belle marge de hausse devant elle.

On s'occupe déjà du bilan de la Banque, qu'on ne connaît que superficiellement; mais on sait que, contrairement à ce que l'on supposait, le chiffre des rentes de la Banque de France n'a pas varié.

BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 56 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 83 50.
5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 93 55.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 56 85.
4 1/2 p. 0/0 sans changement — Fermé à 83 50.
5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 93 75.

PUBLICATION NOUVELLE.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX EN FRANCE.

« Pour sauver notre malheureuse France, il faut donner Dieu à ce peuple qui ne comprend que luxe, boisson, souillures, à ce peuple qui s'amuse sur un navire qui sombre.

« Le devoir des chrétiens augmente en raison directe du mal. Il faut que chacun de nous prenne les armes de l'apostolat et se souvienne que la vie n'est que l'arène du mérite. »

Cet extrait de la préface indique suffisamment le but poursuivi par l'auteur en publiant ce volume.

Pour le recevoir franco, adresser 1 fr. 15, en mandat-poste, à M. JULES DELMAS, aux bureaux du journal *l'Etoile*, à Angers, ou à Saumur au bureau de *l'Echo Saumurois*.

Une partie des bénéfices sera affectée à la construction du monument de Loigny.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 11 nov.

Texte: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — Anniversaire funèbre, par X. Dachères. — Une révolte de Cipayes, par A. de Bréhat. — Les pompiers de Chicago, par F. Richard. — Nids de Cormorans au détroit de Magellan, par Jean Karl. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La Fandiarte (suite et fin), par H. de Balzac. — Le retour du prisonnier, par A. Darlet. — Les nouveaux impôts. — Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Le naufrage de la *Mégère* sur les rochers de Saint-Paul, dans l'océan Atlantique. — Rébus.

Gravures: M. Vautrain, président du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. — Les pompiers de Chicago. — Principaux édifices détruits par l'incendie de Chicago (huit gravures). — Cérémonie funèbre en l'honneur des défenseurs du Bourget. — Dijon: Céré-

monie commémorative du combat du 30 octobre 1870. — M. Jules Janin, membre de l'Académie française. — Les nids de cormorans dans le détroit de Magellan. — Souvenir de la guerre : Le retour du prisonnier. — Les rochers de Saint-Paul, dans l'océan Atlantique. — Rébus.

L'Univers illustré publie, dans son dernier numéro, l'avis suivant que nos lecteurs peuvent avoir intérêt à connaître :

A partir du 1^{er} DÉCEMBRE PROCHAIN, les prix d'abonnement à ce journal seront ainsi fixés pour Paris et la province :

Un an : 21 fr. — Six mois : 11 fr. — Trois mois : 6 fr.

Cette mesure est imposée à l'administration par le nouvel impôt établi sur le papier.

Toute personne qui s'abonnera ou renouvelera son abonnement dans le courant de novembre pourra profiter des prix actuels.

A dater également du 1^{er} décembre, le prix de chaque numéro sera porté à 35 centimes.

Pour tous les numéros AYANT PLUS D'UN MOIS DE DATE, le prix en sera élevé à 40 centimes, en raison des frais considérables que nécessitent les réimpressions.

L'administration de l'Univers illustré prépare en ce moment une MAGNIFIQUE PRIME à l'occasion du jour de l'an.

Un numéro specimen est envoyé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Bureaux : Rue Auber, 3, à la Librairie de MICHEL LÉVY frères.

On s'abonne aussi à la LIBRAIRIE NOUVELLE, boulevard des Italiens, 15 ; Et chez tous les libraires.

LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c.

Par un Officier d'État-Major.

DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de Paris-Commune et le Siège de Versailles (4 séries à 50 centimes,) se trouve également chez les principaux libraires.

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Il a été perdu, sur la route de Saumur à Montreuil, un portefeuille contenant des valeurs et billets de banque. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter au bureau du journal.

Il y aura récompense.

M. SIMON, M^e dentiste.

Donne le démenti le plus formel aux personnes qui ont fait courir le bruit qu'il n'était que de passage à Saumur. M. Simon informe sa nombreuse clientèle, qu'il a positivement fixé sa résidence quai de Limoges, 167, ancien hôtel de Belvédère.

M. Simon offre toujours mille francs à son imitateur pour l'extraction des dents.

Et ne pas confondre.

P. GODET, propriétaire-écrivain.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

En l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur,

Le mardi 5 décembre 1871, à midi.

D'UNE PROPRIÉTÉ

D'environ 6 hectares 64 ares, Située dans l'Ile-d'Offard, ville de Saumur,

Comprenant une maison d'habitation, avec remise, écurie, jardin, terres labourables, et une grande prairie.

Cette jolie propriété, qui dépend de la succession de M. Toupelin de la Doilière, est placée entre deux bras de la Loire, en face des quais de la ville de Saumur.

Mise à prix vingt-huit mille francs.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 20,

Occupée par M. Gautier, marchand sabotier.

S'adresser à M^e CLOUARD. (383)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN ÉTABLISSEMENT DE FOURS A CHAUX

Situé près de Montreuil-Bellay.

Cet établissement comprend : Deux fours à chaux, une belle carrière à pierre calcaire, maison d'habitation, servitudes et jardin.

S'adresser à M. HARPAILLÉ, propriétaire desdits biens, ou à M^e GALBRUN, notaire. (384)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPE DE BOIS TAILLIS ET

SAPINS DE HAUTE FUTAIE

A VENDRE
A L'ADJUDICATION,

A la Madeleine, commune de Cizay,

Le dimanche 26 novembre 1871, à midi.

La coupe des Garennes, commune de Cizay, en taillis, contenant environ cinq hectares.

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi.
La coupe de la forêt de Brossay, contenant 20 hectares. S'adresser à M. BULLEAU, régisseur, ou à M^e GALBRUN, notaire.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

Etude de M^e RENO, notaire à Neuilley.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

447 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuilley, et appartenant à M^e HULLIN. (381)

Etude de M^e RENO, notaire à Neuilley.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION

Le dimanche 19 novembre 1871,

Par le ministère de M^e RENO,

La COUPE à faire, sur environ 6 hectares de bruyères et bois-taillis, situés à Baton, commune de Neuilley ; Et plusieurs lots de beaux chênes et de sapins. (371)

A VENDRE
UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,
D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON

Sise rue du Portail-Louis, Ayant cour, jardin, écurie à volonté, et sortie sur la rue du Petit-Thouars.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (329)

A CÉDER
PRÉSENTEMENT,

UN FONDS DE SERRURERIE

A Varrains, près Saumur.

Belle clientèle. S'adresser à M. Louis NEVOUET, à Varrains. (385)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
VOLONTAIRE.

Le 26 novembre 1871, à midi, et jours suivants s'il y a lieu.

M^e Denieau, notaire à Allonnes, procédera, au canton des Bouchettes, commune de Brain-sur-Allonnes, en la demeure de madame veuve Gandon-Desroches, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers.

On vendra : Lits garnis, meubles meublants, linge, charrettes, vins en bouteilles et en cercles des récoltes de 1869, 1870 et 1871, avoine, fourrages, graines de salade et de salsifis, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur.

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER
Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

A LOUER
Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER
MAISON
Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.
UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux clercs.

M^e RENO, notaire à Neuilley près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

Nouveautés.
MAISON GABORIT.
On demande un apprenti.

ROBES ET CONFECTIONS

M^me GUILLOU, couturière à Tours, demande de bonnes ouvrières et une sous-maitresse pour apprêter. Bonne rétribution. (368)

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens. S'adresser au bureau de l'Echo Saumurois.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarthes, rhumatismes, toux, maladie de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie, et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à PARIS. — Par correspondance, affranchir. (330)

BENZINE J. GARDOT

DIJON
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^me GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-drogistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

LE BIBLIOGRAPHE

Bulletin mensuel des publications anciennes et modernes : religieuses, historiques, littéraires, scientifiques, artistiques, etc., etc. sera dressé GRATIS, à partir du 20 novembre, aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.

Une place est réservée dans le **Bibliographe** à l'offre et à la demande des raretés bibliographiques et artistiques. S'adresser au Directeur, rue de Fleurus, n^o 1, à Paris.

PARIS 6 francs DÉPARTEMENTS 7 fr. 50

LA POUPÉE MODÈLE
JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.
9^e ANNÉE.

Huit années de succès toujours croissant ont couronné les efforts des directeurs du journal la Poupée Modèle ; cette publication, rédigée avec le plus grand soin, est à la fois un livre d'instruction et d'amusement ; — sous forme de nouvelles et de causeries, il initie les petites filles aux divers travaux du ménage, et leur apprend les premiers principes de la couture, de la broderie, etc. — Ces petites explications, toujours accompagnées de patrons et de modèles de costumes de poupée, donnent à l'enfant le goût du travail ; — en s'occupant de tailler des robes, de broder des lettres pour le trousseau de sa chère poupée, l'enfant ne s'aperçoit pas qu'elle travaille puisqu'elle s'amuse, et, plus tard, l'étude et le travail seront complètement entrés dans ses habitudes.

En dehors de ces travaux utiles, chaque livraison contient également un joujou facile à exécuter : figurines à découper et à habiller ; — cartonnages représentant des ameublements ou différents petits objets ; — gravures de modes d'enfants ; — décors de théâtre, petits acteurs, pantins, etc.

Il est impossible de trouver, pour un prix aussi modique, une publication plus utile, plus amusante et plus variée.

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 24 pages de texte.

L'ANNÉE COMMENCE LE 15 DÉCEMBRE.

PRIX : 6 fr. par an pour Paris ; 6 fr. 75, Département de la Seine, hors les fortifications ; 7 fr. 50, pour les Départements.

Toute personne des départements qui en fera la demande, par lettre affranchie, recevra franco un numéro spécimen.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 1, boulevard des Italiens, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre.

Et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.